

**Conseil économique et social**Distr.: Limitée
14 mars 2006Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Quarante-neuvième session

Vienne, 13-17 mars 2006

Point 6 de l'ordre du jour

Trafic et offre illicites de drogues**Fédération de Russie: projet de résolution révisé****Initiative du Pacte de Paris***La Commission des stupéfiants,*

Réaffirmant les engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire¹, dans laquelle les États Membres ont considéré que la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue était commune et partagée et exprimé leur conviction que ce problème devait être traité dans un cadre multilatéral,

Se félicitant de l'initiative du Pacte de Paris, qui découle de la Déclaration de Paris², publiée à l'issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003,

Prenant note du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime intitulé *Afghanistan: Opium Survey 2005*, et notant avec préoccupation les indications récentes selon lesquelles la culture du pavot à opium pourrait progresser dans plusieurs régions;

Exprimant son soutien aux efforts déployés par les États Membres pour renforcer la coopération régionale afin de lutter contre la menace que constituent pour la communauté internationale la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan et le commerce illicite d'opium,

Se félicitant des textes issus de la Conférence sur l'Afghanistan tenue à Londres les 31 janvier et 1^{er} février 2006, où la lutte contre les stupéfiants était un thème intersectoriel,

¹ Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe.

² Voir S/2003/641, annexe.



Se félicitant également des décisions prises à la Conférence internationale sur la gestion des frontières et la coopération régionale, tenue à Doha les 27 et 28 février 2006,

1. *Appuie* la proposition de la Fédération de Russie de tenir à Moscou en juin 2006, dans le prolongement de l'initiative du Pacte de Paris³, une conférence internationale au niveau ministériel sur les routes de la drogue de l'Asie centrale vers l'Europe;

2. *Encourage* la conférence internationale à faire le bilan des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris et des structures existantes afin de les améliorer ou de les adapter aux besoins actuels;

3. *Invite* toutes les parties concernées à participer activement à la conférence;

4. *Demande* au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de faciliter l'organisation et la tenue de la conférence sur ce thème, et de lui faire rapport à sa cinquantième session.

³ Ibid.